

TARIFS 2018/2019 section sportive

Comprenant :

- > La licence et l'assurance obligatoire de la FFE modification possible à la rentrée selon les dispositions de la ligue
- > La cotisation au CEP (195 € de cotisation + 25€ de location matériel de salle)

Règlement à l'inscription.

En cas de paiement en 3 fois, encaissement des chèques en septembre, novembre 2018 et janvier 2019

Cotisations 2018 - 2019

	M 5	M 7	M 9	De M 11 à vétérans
Cotisation club	220	220	220	220
Licence fédérale	38	38	50	62
TOTAL cotisation	258	253	270	282

Une réduction de 20 € sera appliquée à partir du 2^{ème} tireur inscrit en section sportive (frère-sœur) voir un membre du bureau

Affilié



Coupons sport

un supplément de 10 €

pour participation aux frais d'expédition sera demandé



Chèques vacances

TARIFS 2018/2019 section loisir* et handi-loisir

*** (Section réservée aux parents de tireurs inscrits en section sportive)**

Comprenant:

- > La licence et l'assurance obligatoire de la FFE
- > La cotisation au CEP (tarif réduit)

172 € (cotisation au club 110 € + licence 62 €)

Ou 1 x 110 € et 1 x 62 €

Règlement à l'inscription.

En cas de paiement en 2 fois, encaissement des chèques en septembre et novembre 2018
(Voir règlement intérieur)

Le CEP est une association loi de 1901, affiliée à la Fédération Française d'escrime

N° Siret : 750 729 543 00017

Horaires des cours

Lundi 19h15 - 21h15* : De M13 à Vétérans

Mercredi 14h - 16h : M5 à M13 débutants

Jeu 17h30 - 19h30 : Cours compétiteurs à partir de M11

Samedi 9h - 10h : M5 et M7

Samedi 10h - 11h : M9 à M11 et M13 débutant

Samedi 11h30 - 13h : De M13 compétiteurs à vétérans

*18h-20h en septembre

Droit à l'image :

J'autorise mon fils/ma fille/moi-même à être photographié(e) à des fins non commerciales

Le Signature

NOUVELLES CATEGORIES SAISON 2018 -2019

	1	2	3	4
M5	2014 et après			
M7	2013	2012		
M9	2011	2010		
M11	2008	2009		
M13	2007	2006		
M15	2005	2004		
M17	2003	2002		
M20	2001	2000	1999	
M23CEE	1996 et avant			
Séniors	1998 et avant			
Vétérans	1970 à 1979	1960 à 1969	1950 à 1959	1949 et avant

Lieu des entrainements

Plateau sportif de Pézenas,
Avenue Paul Vidal de la Blache
Gymnase C ou Salle Hippolyte Annex
Ou en cas d'indisponibilité : Salle Malaterre
34120 Pézenas



Club d'Escrime Pézenas – Estocade Saison 2018 -2019

Le Club d'Escrime de Pézenas vous propose, depuis plus de 10 ans, un enseignement de qualité tant en section sportive, loisir, que handi-loisir aux trois armes : épée, sabre et fleuret, l'arme principale du club étant le fleuret. Les résultats de nos adhérents sont en constant progrès depuis les 2 dernières années avec des champions de ligue, départementaux et des sélections aux France M14.

Le CEP a reçu en 2015 le **Label EFE** (Ecole Française d'Escrime) pour la qualité de son travail.

Les cours sont dispensés par un maître d'arme diplômé d'état

Maître Christophe Goyallon.

Préinscriptions : samedi 30 juin

Inscriptions :

**Inscriptions Compétiteurs impératives avant
Le 22 septembre 2018**

(Après d'un membre du bureau uniquement)

Renseignements

Par téléphone : 06 38 68 93 54

Par mail : escrime.pezenas@orange.fr

Web : clubescrimepezenas.wifeo.com

DOSSIER D'INSCRIPTION

A fournir : 1 photo d'identité et 1 timbre au tarif normal

NOM

Prénom

Né(e) le / /

Sexe : F M

Arme : Fleuret Epée Sabre

Latéralité : Droitier Gaucher

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal :

Tél Père :

Tél Mère :

Tél Elève :

E-mail :

Etablissement Scolaire :

Profession des Parents :

Nom et adresse du papa ou de la maman (si différents)

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

CERTIFICAT MEDICAL

(à faire remplir par votre médecin)

Attention !!!!! Merci de suivre le lien suivant pour télécharger le certificat médical mis en place par la FFE

<http://www.escrime-ffe.fr/commission-medicale/certificats-medicaux-et-procedure-de-surclassements>

Merci de bien faire compléter le certificat médical correspondant à votre catégorie et de faire valider systématiquement le simple surclassement

La FFE exigeant le certificat médical lors de l'inscription, le CEP est dans l'obligation de refuser tout dossier incomplet et donc l'accès à toute activité en salle (non couvert par l'assurance)

En cas de réinscription seulement :

J'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques de l'auto-questionnaire

ou

Je fournis un certificat médical de non contraindication à la pratique de l'escrime sportive

Autorisation parentale

Je, soussigné(e)

Dépositaire de l'autorité parentale,

- Autorise mon enfant, (nom et prénom) à pratiquer l'escrime

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'y conformer en tout point

- Autorise mon enfant à participer aux compétitions et à s'y déplacer en fonction des moyens de locomotion proposés, y compris par des véhicules de tiers (**sauf avis contraire à donner par écrit**)

- Confiant mon enfant à des tiers pour des déplacements (compétitions, stages, entraînements extérieurs au club), je dégage la responsabilité des tiers, des accompagnateurs et du CEP (**sauf avis contraire à donner par écrit**)

A Pézenas le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

LE MATERIEL

A compter de la rentrée sportive, le club va favoriser l'équipement personnel des tireurs

(Commande groupée possible par le club après paiement préalable pour du matériel neuf)

Pour le matériel d'occasion des offres intéressantes peuvent se trouver sur les sites comme « leboncoin » par exemple (**Attention à la nouvelle réglementation 2016**)

Avant les vacances d'automne, prévoir d'acheter :

- 1 gant
- 1 paire de chaussettes
- 1 fil de corps (pour les tireurs à l'électrique)

Pour la fin de la saison, il serait souhaitable que chaque adhérent s'équipe personnellement avec de préférence :

- 1 masque
- 1 sous-cuirasse

Pour l'année suivante, les tireurs devront envisager de compléter leurs équipements.

Location de matériel

Le club dispose d'un petit stock de matériel mis à la location. Il ne sera pas suffisant pour satisfaire la totalité de la demande. **Chèque de caution de 200 € (voir RI)**

Tarif des locations

Eléments	Prix	Numéro	Etat
Masque	10 €		
Veste	10 €		
Pantalons	10 €		
Sous-cuirasse	10 €		
Arme	10 €		
Cuirasse électrique	10 €		
TOTAL			

UTILISATION DU MATERIEL

. Vous êtes responsable du maintien en bon état du matériel que vous utilisez (propreté, réglage des armes, mise au poids)

. Toute détérioration est à votre charge.

. En cas de casse de lame, une somme forfaitaire de 30 € devra être payée au club